



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01226

Numéro SIREN : 508 241 668

Nom ou dénomination : TOPFORM

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2017 sous le numéro de dépôt 2879

2879



SARL TOP FORM

10 RUE CAMILLE FLAMARRION

77000 MELUN

APE : 9311Z-

SIRET : 50824166800021

Documents comptables au 30 septembre 2015

copie certifiée conforme

S. COCHARD

Gérant

A large, stylized handwritten signature, likely belonging to S. Cochard, the manager.



SOMMAIRE

Attestation de l'Expert Comptable	1
ETAT DE SYNTHESE	2
Bilan	3
Compte de Résultat	5
ANNEXE	6
Synthèse de l'Annexe	8
Règles et méthodes comptables	10
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	20
Autres informations	21
ETAT DE SYNTHESE DETAILLE	22
Bilan détaillé	23
Compte de Résultat détaillé	26
AUTRES INFORMATIONS	29
Tableau des cinq derniers exercices	30
DOCUMENTS FISCAUX	32

Attestation de l'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL TOP FORM relatifs à l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	216 580
Chiffre d'affaires	487 201
Résultat net comptable (Bénéfice)	57 730

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Nous formulons les observations sur les faits suivants qui sont susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :
 La direction a décidé de ne pas procéder à un retour à meilleur fortune sur les abandons antérieurs.
 Ce choix sera confirmé lors de la prochaine assemblée générale.

Fait à FONTAINEBLEAU

Le 02/11/2015

Alain GUILMONT
 Expert-Comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	127 000		127 000	127 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	31 107	20 543	10 565	13 675
Installations techniques, matériel et outillage	81 636	56 458	25 178	22 835
Autres immobilisations corporelles	37 111	17 392	19 719	18 113
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	75		75	75
Autres immobilisations financières	16 494		16 494	16 660
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	293 423	94 393	199 030	198 358
Stocks				
Marchandises	877		877	597
Créances				
Clients et comptes rattachés	72		72	130
Fournisseurs débiteurs	437		437	2 021
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 883		4 883	7 646
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 081		5 081	19 256
Autres créances	3 286		3 286	2 396
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 460		1 460	
Disponibilités	1 105		1 105	6 285
Charges constatées d'avance	349		349	406
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 551		17 551	38 737
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	310 973	94 393	216 580	237 095

Bilan

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	157 800	157 800
Report à nouveau	-128 196	-189 064
Résultat de l'exercice	57 730	60 868
TOTAL CAPITAUX PROPRES	87 334	29 604
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	2 401	30 427
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 401	30 427
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	64 015	22 439
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 999	124 180
Personnel	14 316	13 417
Organismes sociaux	7 266	8 730
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 209	4 398
Autres dettes fiscales et sociales	2 143	2 233
Dettes fiscales et sociales	26 934	28 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 667
Autres dettes	899	
TOTAL DETTES	129 246	207 491
TOTAL PASSIF	216 580	237 095

Compte de Résultat

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 147	643	503	78,24
Production vendue	486 054	467 709	18 345	3,92
Subventions d'exploitation	2 500	3 000	-500	-16,67
Autres produits	2	577	-575	-99,66
Total	489 703	471 929	17 774	3,77
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 222	754	468	62,14
Variation de stock (m/ses)	-280	-210	-70	33,15
Autres achats & charges externes	319 676	307 175	12 501	4,07
Total	320 618	307 718	12 900	4,19
MARGE SUR M/SES & MAT	169 085	164 211	4 874	2,97
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	7 232	7 925	-693	-8,74
Salaires et Traitements	63 393	57 986	5 407	9,32
Charges sociales	21 783	17 572	4 211	23,96
Amortissements et provisions	17 362	16 170	1 192	7,37
Autres charges	1 158	1 266	-108	-8,55
Total	110 927	100 918	10 009	9,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 158	63 293	-5 135	-8,11
Charges financières	1 979	3 010	-1 031	-34,27
Résultat financier	-1 979	-3 010	1 031	-34,27
RESULTAT COURANT	56 179	60 283	-4 103	-6,81
Produits exceptionnels	438	2 687	-2 249	-83,70
Charges exceptionnelles	487	4 368	-3 881	-88,84
Résultat exceptionnel	-49	-1 681	1 632	-97,07
Impôts sur les bénéfices	-1 600	-2 267	667	-29,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	57 730	60 868	-3 139	-5,16

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	X		
- Faits caractéristiques	X		
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations	X		
- Frais d'établissement		X	
- Frais de recherche et de développement		X	
- Fonds commercial	X		
- Intérêts immobilisés		X	
- Immobilisations en cours de production		X	
- Approche par composant		X	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		X	
- Liste des filiales		X	
- Détail des amortissements	X		
- Tests de dépréciation des immobilisations		X	
- Informations sur les stocks	X		
- Etat des échéances des créances	X		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		X	
- Dépréciation des immobilisations		X	
- Dépréciation des stocks		X	
- Dépréciation des créances		X	
- Dépréciation des valeurs mobilières		X	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
- Composition du capital social	X		
- Parts bénéficiaires		X	
- Obligations convertibles échangeables		X	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		X	
- Tableau de variation des capitaux propres		X	
- Provisions réglementées		X	
- Provisions pour risques et charges		X	
- Etat des échéances des dettes	X		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		X	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		X	
- Primes de remboursement d'emprunts		X	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		X	
- Clause de réserve de propriété		X	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		X	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		X	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		X	
- Actions propres		X	
- Règlement des difficultés des entreprises		X	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		X	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
– Contrats à long terme		X	
– Frais accessoires d'achat		X	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		X	
– Eléments imputables à un autre exercice		X	
– Opérations faites en commun		X	
– Résultat financier		X	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		X	
– Transactions avec des parties liées		X	
– Eléments financiers concernant les entreprises liées		X	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice	X		
– Eléments exceptionnels	X		
– Transferts de charges exceptionnelles		X	
– Base de l'impôt sur les sociétés		X	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		X	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		X	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		X	
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		X	
– Evénements postérieurs à la clôture		X	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		X	
– Effectifs		X	
– Droits individuels à la formation (D.I.F)		X	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		X	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		X	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		X	
– Engagements financiers donnés	X		
– Autres opérations non inscrites au bilan		X	
– Engagements financiers reçus		X	
– Crédit-bail		X	
– Engagement de retraite		X	
– CICE	X		
– Aspects environnementaux		X	
– Tableau des cinq derniers exercices	X		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL TOP FORM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 216 580 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 730 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/11/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 459 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

LA DIRECTION A DECIDE DE NE PAS PROCEDER A UN RETOUR A MEILLEUR FORTUNE SUR LES ABANDONS ANTERIEURS . CE CHOIX SERA CONFIRME LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	127 000			127 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	127 000			127 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	31 107			31 107
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	85 388	11 380	15 132	81 636
– Installations générales, agencements aménagements divers	19 643	6 261		25 904
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 650	557	2 000	11 207
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	148 787	18 199	17 132	149 854
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	75			75
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	16 660		166	16 494
Immobilisations financières	16 735		166	16 569
ACTIF IMMOBILISE	292 522	18 199	17 298	293 423

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 199		18 199
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 199		18 199
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		17 132	166	17 298
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		17 132	166	17 298

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2015
Éléments achetés	
Éléments réévalués	127 000
Éléments reçus en apport	
Total	127 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	17 432	3 111		20 543
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 553	9 038	15 132	56 458
– Installations générales, agencements aménagements divers	7 391	2 406		9 798
– Matériel de transport			2 000	7 595
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 788	2 807		
– Emballages récupérables et divers	94 164	17 362	17 132	94 393
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	94 164	17 362	17 132	94 393



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<i>Ventilation des dotations</i>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		17 362	17 362
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		17 362	17 362
<i>Ventilation des diminutions</i>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		17 132	17 132
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		17 132	17 132

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 602 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 494		16 494
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	72	72	
Autres	13 687	13 687	
Capital souscrit – appelé, non versé	349	349	
Charges constatées d'avance			
Total	30 602	14 108	16 494
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	72
Fournisseurs – rrr à obtenir	437
Etat – produits à recevoir	2 572
Total	3 081

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 157 800,00 euros décomposé en 15 780 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 780	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 780	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 129 246 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	2 401	2 401		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 999	34 999		
Dettes fiscales et sociales	26 934	26 934		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 913	64 913		
Produits constatés d'avance				
Total	129 246	129 246		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	28 026			
(**) Dont envers les associés	64 015			

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	9 985
Associés – intérêts courus	1 076
Dettes provis. pr congés à payer	2 149
Personnel – autres charges à payer	8 000
Charges sociales – charges à payer	2 906
Etat – autres charges à payer	2 143
Clients – rrr à accorder	185
Total	26 444

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	349		
Total	349		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
credit bail		
autres produits sur exercice antérieur	463	88
TOTAL	463	88

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	350
TOTAL	24	350

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution Mr Cochard sur emprunt	2 401
Avals et cautions	2 401
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 401
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
20700000 – Fonds commercial	127 000,00		127 000,00	127 000,00
Fonds commercial	127 000,00		127 000,00	127 000,00
Immobilisations corporelles				
21450000 – Agencements const s/ sol d'autrui	31 107,00		31 107,00	31 107,00
28145000 – Amortis. agencements constructions		20 542,50	-20 542,50	-17 431,80
Constructions	31 107,00	20 542,50	10 564,50	13 675,20
21540000 – Materiel industriel	75 016,62		75 016,62	79 482,23
21540200 – Matériel industriel cee	6 619,14		6 619,14	5 905,34
28150000 – Amortis. materiel et outillage		53 675,98	-53 675,98	-60 958,32
28154020 – Amortissement materiels cee		2 782,13	-2 782,13	-1 594,32
Installations techniques, matériel et outillage	81 635,76	56 458,11	25 177,65	22 834,93
21810000 – Instal.gales, agenct, amenagt.div.	25 904,03		25 904,03	19 642,57
21830000 – Materiel de bureau	10 396,59		10 396,59	9 839,26
21840000 – Mobilier	810,50		810,50	2 810,50
28181000 – Amortis. instal. gales, agenct. div		9 797,64	-9 797,64	-7 391,16
28183000 – Amortis. mater.bureau et informat.		7 229,77	-7 229,77	-4 504,13
28184000 – Amortis. mobilier		364,95	-364,95	-2 283,90
Autres immobilisations corporelles	37 111,12	17 392,36	19 718,76	18 113,14
Immobilisations financières				
26100000 – Titres de participation	75,00		75,00	75,00
Participations et créances rattachées	75,00		75,00	75,00
27500000 – Depots et cautionnements	16 493,91		16 493,91	16 660,03
Autres immobilisations financières	16 493,91		16 493,91	16 660,03
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	293 422,79	94 392,97	199 029,82	198 358,30
Stocks				
37100000 – Marchandise (ou groupe) a	876,92		876,92	596,90
Marchandises	876,92		876,92	596,90
Créances				
41810000 – Clients – factures a etablr	72,00		72,00	129,60
Clients et comptes rattachés	72,00		72,00	129,60
40100000 – Fournisseurs				1 947,15
40980000 – Fournisseurs – rrr a obtenir	437,45		437,45	73,93
Fournisseurs débiteurs	437,45		437,45	2 021,08
44400000 – Etat – impots sur les benefices	3 283,00		3 283,00	2 179,00
44430000 – Credit impot apprentissage	1 600,00		1 600,00	5 467,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 883,00		4 883,00	7 646,00
44562000 – Tva deductible s/immobilisations	1 021,07		1 021,07	166,03
44566000 – Tva deductible s/aut.biens et sces	2 654,20		2 654,20	3 708,51
44566200 – Tva cee deductible	147,68		147,68	
44586000 – Tva sur factures non parvenues	1 239,08		1 239,08	15 381,93
44587000 – Tva sur factures a etablr	18,80		18,80	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 080,83		5 080,83	19 256,47
44870000 – Etat – produits a recevoir	2 572,00		2 572,00	2 396,00
46711000 – Bases cee a recuperer	713,80		713,80	
Autres créances	3 285,80		3 285,80	2 396,00
Divers				
40910000 – Fournisseurs – acomptes s/commandes	1 460,33		1 460,33	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
Avances et acomptes versés sur commandes	1 460,33		1 460,33	
51205000 – Credit agricole	226,20		226,20	1 632,32
51206000 – Crédit mutuel	150,83		150,83	3 692,50
53000000 – Caisse	728,19		728,19	959,95
Disponibilités	1 105,22		1 105,22	6 284,77
48600000 – Charges constatées d'avance	349,00		349,00	406,00
Charges constatées d'avance	349,00		349,00	406,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 550,55		17 550,55	38 736,82
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	310 973,34	94 392,97	216 580,37	237 095,12

Bilan détaillé

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
10130000 – Capital souscrit–appele, verse	157 800,00	157 800,00
Capital social ou individuel	157 800,00	157 800,00
11900000 – Report a nouveau (solde debiteur)	-128 195,70	-189 064,14
Report à nouveau	-128 195,70	-189 064,14
Résultat de l'exercice	57 729,82	60 868,44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	87 334,12	29 604,30
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
16411000 – Emprunt ca 170000€	2 400,62	30 427,06
Emprunts	2 400,62	30 427,06
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 400,62	30 427,06
45511000 – Associé sarl secal	62 938,65	21 519,95
45580000 – Associés – interets courus	1 075,85	918,70
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	64 014,50	22 438,65
40100000 – Fournisseurs	25 013,22	30 097,26
40810000 – Fournisseurs – fact. non parvenues	9 985,33	94 082,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 998,55	124 179,75
42110000 – Personnel – remunerations dues	4 167,04	4 272,43
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	2 149,00	1 145,00
42860000 – Personnel – autres charges à payer	8 000,00	8 000,00
Personnel	14 316,04	13 417,43
43100000 – Sécurité sociale	3 317,00	3 027,00
43720000 – Caisse de retraite salariés	1 043,00	904,00
43750000 – Ag2r la monidale		88,00
43860000 – Charges sociales – charges à payer	2 906,20	4 711,00
Organismes sociaux	7 266,20	8 730,00
44520000 – Tva due intracommunautaire	147,68	
44551000 – Tva à décaisser	2 775,00	4 306,00
44572000 – Tva collectée 20%	286,06	70,53
44587000 – Tva sur factures à établir		21,60
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 208,74	4 398,13
44860000 – Etat – autres charges à payer	2 143,00	2 233,00
Autres dettes fiscales et sociales	2 143,00	2 233,00
Dettes fiscales et sociales	26 933,98	28 778,56
40400000 – Fournisseurs d'immobilisations		1 666,80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 666,80
41980000 – Clients – rrr à accorder	184,80	
46721000 – Bases cee à taxer	713,80	
Autres dettes	898,60	
TOTAL DETTES	129 246,25	207 490,82
TOTAL PASSIF	216 580,37	237 095,12

Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
70700000 – Ventes produits dietetiques	1 146,67	643,33	503,34	78,24
Ventes de marchandises	1 146,67	643,33	503,34	78,24
70610000 – Contrats abonnements 19.60		115 610,24	-115 610,24	-100,00
70620000 – Contrats abonnements 20 %	485 262,02	351 499,33	133 762,69	38,05
70820000 – Locations coach 19.60 %		71,24	-71,24	-100,00
70821000 – Loyers coach à 20 %	792,00	528,00	264,00	50,00
Production vendue	486 054,02	467 708,81	18 345,21	3,92
74000000 – Subventions d'exploitation	2 500,00	3 000,00	-500,00	-16,67
Subventions d'exploitation	2 500,00	3 000,00	-500,00	-16,67
75801000 – Difference reglement	1,94	6,45	-4,51	-69,92
79130000 – Remboursement assurances		570,43	-570,43	-100,00
Autres produits	1,94	576,88	-574,94	-99,66
Total	489 702,63	471 929,02	17 773,61	3,77
CONSOMMATION M/SES & MAT				
60700000 – Achats produits dietetiques	1 221,81	753,56	468,25	62,14
Achats de marchandises	1 221,81	753,56	468,25	62,14
60370000 – Variat. stocks marchandises	-280,02	-210,31	-69,71	33,15
Variation de stock (m/ses)	-280,02	-210,31	-69,71	33,15
60611000 – Fournitures electricite	29 114,23	25 202,41	3 911,82	15,52
60612000 – Fournitures eau	4 487,71	3 192,98	1 294,73	40,55
60614000 – Fournitures carburant	28,18	15,49	12,69	81,92
60630000 – Achats de petit equipement	4 548,76	5 018,93	-470,17	-9,37
60630200 – Achats de petits materiels cee	1 629,60	651,35	978,25	150,19
60640000 – Achats fournitures administratives	3 835,79	3 162,39	673,40	21,29
60660000 – Produits entretien	1 207,36	2 205,17	-997,81	-45,25
60670000 – Vetements de travail	116,25	504,20	-387,95	-76,94
60690000 – Decoration	523,60	244,35	279,25	114,28
61320000 – Locations immobilieres	64 615,15	65 391,74	-776,59	-1,19
61351000 – Locations de materiel technique	65,37		65,37	
61351200 – Location tpe	276,00	276,00		
61351300 – Location diffuseur atmosphere	750,72	750,72		
61351400 – Locations neopost		114,00	-114,00	-100,00
61352000 – Locations de materiel de transport	253,76	62,90	190,86	303,43
61354000 – Locations music	948,00	948,00		
61355000 – Location fitness-france.fr	170,52	170,52		
61400000 – Charges locatives & copropriete	7 115,50	7 079,50	36,00	0,51
61500000 – Entretien et reparations	24,10		24,10	
61520000 – Entretien immobilier	9 163,86	10 017,91	-854,05	-8,53
61522000 – Entretien locaux	52 775,70	38 551,50	14 224,20	36,90
61551000 – Entretien du materiel technique	9 007,28	14 078,49	-5 071,21	-36,02
61553000 – Entretien du materiel de bureau	496,34	7 185,39	-6 689,05	-93,09
61554000 – Entretien piscine	5 529,80	3 742,19	1 787,61	47,77
61600000 – Primes d'assurance rc	663,88	662,75	1,13	0,17
61610000 – Assurances multirisques	6 105,87	5 982,15	123,72	2,07
62100001 – Gepap profs – profs forme	25 045,01	35 301,70	-10 256,69	-29,05
62110000 – Personnel exterieur a l'entreprise	40 615,50	33 626,50	6 989,00	20,78
62260000 – Honoraires comptables	13 770,00	10 671,01	3 098,99	29,04
62270000 – Frais d'actes et contentieux	196,03	257,24	-61,21	-23,79

Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62281000 – Autres honoraires	1 200,00	800,00	400,00	50,00
62310000 – Annonces et insertions		79,34	-79,34	-100,00
62340000 – Cadeaux a la clientele	58,08	52,71	5,37	10,19
62370000 – Publicite	20 122,43	20 748,47	-626,04	-3,02
62372000 – Publicités cee		339,00	-339,00	-100,00
62381000 – Reamania prestation logiciel reserv	4 018,00	1 602,00	2 416,00	150,81
62410000 – Transports sur achats	411,29	158,03	253,26	160,26
62412000 – Transports sur achats cee	170,00	102,00	68,00	66,67
62510000 – Voyages et déplacements	32,11	20,72	11,39	54,97
62570000 – Receptions	786,73	1 168,28	-381,55	-32,66
62600000 – Frais postaux	1 169,36	1 281,23	-111,87	-8,73
62610000 – Frais de telecommunication	531,85	443,64	88,21	19,88
62612000 – Frais internet	1 067,00	1 101,99	-34,99	-3,18
62613000 – Portables	866,62	934,19	-67,57	-7,23
62700000 – Services bancaires et assimilés	5 220,06	2 555,93	2 664,13	104,23
62700100 – Cms sur cartes bancaires	153,11	179,61	-26,50	-14,75
62702000 – Frais bancaires crédit mutuel	418,63	174,48	244,15	139,93
62811000 – Cotisations professionnelles	370,80	365,80	5,00	1,37
Autres achats & charges externes	319 675,94	307 174,90	12 501,04	4,07
Total	320 617,73	307 718,15	12 899,58	4,19
 MARGE SUR M/SES & MAT	 169 084,90	 164 210,87	 4 874,03	 2,97
CHARGES				
63130000 – Formation continue (trésor)		198,00	-198,00	-100,00
63330000 – Formation continue (organisme)	256,08	220,00	36,08	16,40
63511000 – Cet cvae	6 976,00	7 088,00	-112,00	-1,58
63540000 – Droits enregistrements et timbres		419,00	-419,00	-100,00
Impôts, taxes et vers. assim.	7 232,08	7 925,00	-692,92	-8,74
64110000 – Salaires appointements commissions	57 646,89	52 652,79	4 994,10	9,48
64115000 – Salaires administrateurs gerance	8 000,00	8 000,00		
64120000 – Conges payes	1 205,00	238,00	967,00	406,30
64910000 – Cice	-3 459,00	-2 905,00	-554,00	19,07
Salaires et Traitements	63 392,89	57 985,79	5 407,10	9,32
64510000 – Cotisations a l'urssaf	6 013,80	4 625,55	1 388,25	30,01
64532000 – Cotisations retraites (salaries)	2 351,05	2 117,76	233,29	11,02
64580000 – Ag2r la mondiale	233,03	206,34	26,69	12,93
64600000 – Rsi	4 283,00	2 732,00	1 551,00	56,77
64750000 – Medecine du travail et pharmacie	396,80	416,30	-19,50	-4,68
64800000 – Autres charges de personnel	8 505,00	7 473,71	1 031,29	13,80
Charges sociales	21 782,68	17 571,66	4 211,02	23,96
68112000 – Dot. amort. s/immobil. corporel.	17 361,59	16 169,60	1 191,99	7,37
Amortissements et provisions	17 361,59	16 169,60	1 191,99	7,37
65801000 – Difference de reglement	3,03	0,22	2,81	NS
65820000 – Produits périmés	1 154,95	1 266,00	-111,05	-8,77
Autres charges	1 157,98	1 266,22	-108,24	-8,55
Total	110 927,22	100 918,27	10 008,95	9,92
 RESULTAT D'EXPLOITATION	 58 157,68	 63 292,60	 -5 134,92	 -8,11

Compte de Résultat détaillé

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
66116000 – Interets sur emprunts et dettes	902,68	2 091,31	-1 188,63	-56,84
66801000 – Interets comptes courants	1 075,85	918,70	157,15	17,11
Charges financières	1 978,53	3 010,01	-1 031,48	-34,27
Résultat financier	-1 978,53	-3 010,01	1 031,48	-34,27
 RESULTAT COURANT	 56 179,15	 60 282,59	 -4 103,44	 -6,81
77100000 – Produits except. s/oper. gestion	350,00		350,00	
77200000 – Produits des exercices antérieurs	88,00	2 687,15	-2 599,15	-96,73
Produits exceptionnels	438,00	2 687,15	-2 249,15	-83,70
67120000 – Penalités et amendes		2 000,00	-2 000,00	-100,00
67121000 – Penalités et amendes non déductible	24,00	202,86	-178,86	-88,17
67200000 – Charges sur exercices antérieurs	463,33	2 165,44	-1 702,11	-78,60
Charges exceptionnelles	487,33	4 368,30	-3 880,97	-88,84
Résultat exceptionnel	-49,33	-1 681,15	1 631,82	-97,07
69980000 – Credit impot apprentissage	-1 600,00	-2 267,00	667,00	-29,42
Impôts sur les bénéfices	-1 600,00	-2 267,00	667,00	-29,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	57 729,82	60 868,44	-3 138,62	-5,16

AUTRES INFORMATIONS

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	100 000,00	100 000,00	157 800,00	157 800,00	157 800,00
Nombre d'actions ordinaires	10 000,00	10 000,00	15 780,00	15 780,00	15 780,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	352 695,55	495 794,00	439 180,89	468 352,14	487 200,69
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-25 657,00	121 931,00	29 588,63	74 771,04	73 491,41
Impôts sur les bénéfices	-2 128,00	-3 200,00	-3 200,00	-2 267,00	-1 600,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	36 706,00	121 936,00	20 346,09	60 868,44	57 729,82
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	2,08	4,88	4,76
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	3,67	12,19	1,29	3,86	3,66
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	5	4	4	4	4
Montant de la masse salariale	63 528,00	54 115,00	61 471,53	57 985,79	63 392,89
Montant des sommes versées en avantages sociaux	17 196,00	7 563,00	6 823,94	14 839,66	17 499,68



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2014	et clos le	30/09/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL TOP FORM		10 Rue Camille Flammarion	
SIRET		77000 MELUN	
5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 2 1			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
10 Rue Camille Flammarion			
77000 MELUN			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Gestion d'installations sportives	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	0
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
PV à long terme	imposables à 15 %		PV à long terme	imposables à 0%	PV exonérées	art. 238quindecies
PV à long terme	imposables à 19%		PV à long terme	imposables à 0%	PV exonérées	art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SARL FIDELIANCE 78 Rue Jozon 77300 FONTAINEBLEAU Tel : 01 64 22 77 44	Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 03/11/2015 Lieu : MELUN
Tel :	Qualité et nom du signataire: GERANT Monsieur COCHARD STEPHAN
	Signature :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2015,

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)					
Montant des distributions				(e)					
autres que celles visées en (a),				(f)					
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)					
				(h)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)								

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
COCHARD STEPHANE 5, Square De l'Amazonie 77240 Cesson ASSOCIE		2015	8 598					
SCOAL 10, Rue Camille Flammarion 77000 MELUN ASSOCIE	8 660	2015						
GYMTONUS 2, Rue De Seine 91100 CORBEIL ESSLONNES ASSOCIE	5 200	2015						
SA VALTONUS 9, Rue De la vierge 91440 BURES SUR YVETTE ASSOCIE	1 920	2015						

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres					Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation				
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL TOP FORM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		10 Rue Camille Flammarion 77000 MELUN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 2 1		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/09/2015	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	127 000	AI		127 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	31 107	AQ	20 542	10 564
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	81 635	AS	56 458	25 177
		Autres immobilisations corporelles	AT	37 111	AU	17 392	19 718
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	75	CV		75
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	16 493	BI		16 493
	TOTAL (II)		BJ	293 422	BK	94 392	199 029
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	876	BU		876
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 460	BW		1 460
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	72	BY		72
		Autres créances (3)	BZ	13 687	CA		13 687
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 105	CG		1 105	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	349	CI		349	
	TOTAL (III)	CJ	17 550	CK		17 550	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	310 973	1A	94 392	216 580	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL TOP FORM		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 157 800.....)			DA	157 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	(128 195)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	57 729
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	87 334
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 400
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	64 014
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	34 998
	Dettes fiscales et sociales			DY	26 933
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	898
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	129 246	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	216 580	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	129 246
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 146	FB		FC 1 146	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	486 054	FH		FI 486 054	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	487 200	FK		FL 487 200	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 2 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ 1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 489 702
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 1 221	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (280)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 319 675	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 7 232	
	Salaires et traitements*					FY 63 392	
	Charges sociales (10)					FZ 21 782	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 17 361
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 1 157	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 431 544
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 58 157	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 1 978	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 1 978	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (1 978)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 56 179	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise						SARL TOP FORM	Néant ☐ *	
							Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	438	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	438	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	487	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	487	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(49)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK	(1 600)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	490 140	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	432 410	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	57 729	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières			HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	88	
	(3)	Dont	-- Crédit-bail mobilier *			HP		
			-- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	463	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX		
	(9)	Dont transferts de charges				A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	4 283	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	4 283	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
24						350		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion								
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		
Crédit-bail mobilier					463			
Autres produits d'exploitation						88		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL TOP FORM</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	127 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	31 107	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	85 387	KT		KU	11 380	
						KV	19 642	KW		KX	6 261	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY		KZ		LA		
		Matériel de transport *				LB	12 649	LC		LD	557	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
		Emballages récupérables et divers *				LI		LI		LJ		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	148 786	LO		LP	18 199	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	75	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	16 660	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	16 735	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	292 521	ØH		ØJ	18 199		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4		4		
				1		2						
				2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	127 000	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	31 107	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	15 132	MK	81 635	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	25 904	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 000	MT	11 207	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	17 132	NH	149 853	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	75	ØZ	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	166	2F	16 493	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	166	NK	16 568	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	17 298	ØL	293 422	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(5 bis)

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2015
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2015

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL TOP FORMNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	17 431	PW	3 110	PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	62 552	QA	9 037	QB	15 132	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	7 391	QE	2 406	QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 788	QM	2 806	QN	2 000	QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	94 163	QV	17 361	QW	17 132	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	94 163	ØP	17 361	ØQ	17 132	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL TOP FORMNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	16 493	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	72	72		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 883	4 883		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 080	5 080		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	2 572	2 572		
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 151	1 151		
	Charges constatées d'avance		VS	349	349		
	TOTAUX		VT	30 601	VU 14 108	VV 16 493	
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 400	2 400			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 998	34 998			
Personnel et comptes rattachés		8C	14 316	14 316			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 266	7 266			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 208	3 208			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 143	2 143			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	64 014	64 014			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	898	898			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	129 246	VZ 129 246			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	28 026	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2015			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 57 729			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WB						
			de son conjoint						WC						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 24				
	Amendes et pénalités		WJ		24		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									I8			
			- imposées au taux de 0 %									ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme									WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions									WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ 2 396				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
TOTAL I										WR		60 149			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV			
			- imposées au taux de 0 %									WH			
			- imposées au taux de 19 %									WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A		XA			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY				
	Majoration d'amortissement*										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9			Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF			
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	0V			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé										Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		XG 7 455	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 7 455			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI 52 694			
										déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL 52 694	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN				XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL TOP FORM

Cegid Group

SARL TOP FORM

Exercice N

Montant

1 600

2 572

3 283

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL TOP FORM</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	141 450	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	52 694	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	88 755	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	88 755	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 579	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL TOP FORM										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(189 064)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	60 868		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE						
	TOTAL I	0F	(128 195)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(128 195)					
										TOTAL II	ZH	(128 195)	
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	65 641		XQ	74 195					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	65 660					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	15 166					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	164 654					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	319 675					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	6 976					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	256					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 232					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	98 053					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	38 826					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *						0B	52 711					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés) :						YP	4					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2.25	%				
- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A - plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
	CADRE B - plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C - autres plus-values taxables à 19 % ⑭							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGL.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation

SARL TOP FORM

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
RANDAL TAPIS DE COU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	500		500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RANDAL TAPIS DE COU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	500		500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RANDAL STAIR WASTER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	500		500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ROUE DE LOTERIE REV	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	500		500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLUB MOVING BALANCE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	1 000		1 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
6 MACHINES SWITCHIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	9 000		9 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
POMPE WILO FBS 25DM	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/05/2009	848		848					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPAREIL BIO IMPEDA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/05/2009	1 584		1 584					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VIKING ETAGERES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	500		500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BUREAU PROF FR RETI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	300		300					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FR CVC ARMOIRE VEST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2008	1 200		1 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
STEPPER STAIR MASTE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/10/2012	700		700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DEPOT GARANTIE BAIL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/10/2012	166							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		166	166						
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL TOP FORM					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

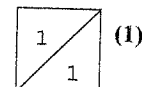
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL TOP FORM</u>															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : <u>01/10/2014</u> et clos le : <u>30/09/2015</u>															Durée en nombre de mois <u>12</u>																					
I Production de l'entreprise																																				
Ventes de marchandises															OA	1 146																				
Production vendue – Biens															OB																					
Production vendue – Services															OC	486 054																				
Production stockée															OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															OF	2 500																				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	(86)																				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 1															OM	489 614																				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																																				
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON	1 221																				
Variation de stocks (marchandises)															OO	(280)																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	252 596																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	1 157																				
Abandons de créances à caractère commercial															OX																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
TOTAL 2															OJ	254 696																				
III Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	234 918																		
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA		234 918																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX		487 200																			
Période de référence															GY	0	1	/	1	0	/	2	0	1	4	GZ	3	0	/	0	9	/	2	0	1	5
Date de cessation															HR																					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																																				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																																				

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET 5 0 8 2 4 1 6 6 8 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TOP FORM

ADRESSE (voie) 10 Rue Camille Flammarion

CODE POSTAL 77000

VILLE MELUN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 780

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination SCOAL
 N° SIREN (si société établie en France) 508204112 % de détention 54.88 Nb de parts ou actions 8 660
 Adresse : N° 10 Voie Rue Camille Flammarion
 Code Postal 77000 Commune MELUN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination GYMTONUS
 N° SIREN (si société établie en France) 410252431 % de détention 32.95 Nb de parts ou actions 5 200
 Adresse : N° 2 Voie Rue De Seine
 Code Postal 91100 Commune CORBEIL ESSONNES Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SA VALTONUS
 N° SIREN (si société établie en France) 398003954 % de détention 12.17 Nb de parts ou actions 1 920
 Adresse : N° 9 Voie Rue De la vierge
 Code Postal 91440 Commune BURES SUR YVETTE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET

5	0	8	2	4	1	6	6	8	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL TOP FORM

ADRESSE (voie) 10 Rue Camille Flammarion

CODE POSTAL 77000

VILLE MELUN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
--	---	----------------

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé SARL TOP FORM 10 Rue Camille Flamarrion 77000 MELUN 50824166800021	Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire X

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédit d'impôt	Montant

CREANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	3 283
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	1 600

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : _____

Complément de désignation ou prénom : _____

forme juridique ou titre : _____

N° / Type / Libellé voie : _____

Complément de distribution : _____

Lieu-dit / hameau : _____

Code postal / Ville : _____

Pays : _____

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : TOP FORM

Complément de désignation ou prénom : _____

forme juridique ou titre : SARL

N° / Type / Libellé voie : 10, Rue Camille Flammarion

Complément de distribution : _____

Lieu-dit / hameau : _____

Code postal / Ville : 77000 MELUN

Pays : FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Date de réalisation de l'opération : _____

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

SARL TOPFORM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 22-01-2016

Procès verbal des délibérations

Le vendredi 22 janvier 2016 à 14h00, les associés de la société TOPFORM se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée le 8 janvier 2016.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane COCHARD, gérant de la société.

Le Président constate que sont présents :

- Le représentant de la SA GYMTONUS (5.200 parts), Monsieur Jacques BOLLE, Président du conseil d'administration.
- Le représentant de la SARL SCOAL (8.660 parts), Monsieur Stéphane COCHARD, gérant.
- Le représentant légal de la SA VALTONUS (1.920 parts), Monsieur Jacques BOLLE, Président du conseil d'administration.

Sont donc représentés la totalité des 15.780 parts de la société.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation
- Le rapport de gestion du gérant
- Les comptes annuels

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Situation de l'entreprise
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
3. Continuité de l'exploitation de la société
4. Quitus à la gérance
5. Pouvoir à donner

SARL TOPFORM

Lecture est donnée du rapport du gérant.

Personne ne demandant la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2015 tels qu'ils ont été présentés.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 57.730€ (cinquante sept mille sept cent trente Euros), qui est affecté en report à nouveau.

Pour la première fois depuis la création de la société, le montant des capitaux propres est supérieur à la moitié du capital social.

L'assemblée décide la continuité de l'exploitation de la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les associés donnent quitus à la gérance.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Monsieur Stéphane COCHARD

Gérant.



SARL TOPFORM

Rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 30 septembre 2015

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin que, conformément aux textes légaux et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015 soumis aujourd'hui à votre approbation.

Ce rapport vous permettra de vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été communiqué tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les annexes
- Les résolutions à l'ordre du jour

1/ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 489.703, en hausse de 3.8%€ par rapport à l'exercice précédent.

A la fin du mois de septembre 2014, la société compte à peine plus de prélèvements mensuels qu'en 2014, à savoir 1417 contre 1403.

En revanche, nous avons enregistré une baisse des inscriptions, à savoir 888 contre 959 l'année précédente.

L'atonie des ventes s'est plus particulièrement fait ressentir à partir de l'ouverture de Fitness Park Melun en avril 2015.

De fait, la valeur annuelle contractualisée passe de 595.127€ à 516.925€, -9.6%.

Nous nous attendons à connaître un prochain exercice difficile.

2/ CHARGES D'EXPLOITATION

SARL TOPFORM

Les charges d'exploitation ne connaissent pas d'évolution notable.

Le club continue d'être géré de façon mesurée.

3/ TRÉSORERIE

Le litige qui nous opposait à Lixxbail et Serge Vandenbossche depuis sept ans a été soldé.

Un accord amiable a été trouvé par le versement de 70.000€ auxquels s'ajoutent les saisies sur compte (11.753€), notamment grâce à l'apport en compte courant de l'associé SCOAL.

4/ PERSPECTIVES

Le résultat de l'entreprise est positif pour la quatrième année consécutive.

Cependant l'ouverture de Fitness Park Melun laisse présager une saison 2015-20016 difficile.